



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt trois juillet, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 17/07/2020

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Nicole MARTIN, Monique VINCENT, Stéphane DEFRAINE, Eric BIROT, Aurore CARARON, Jérôme ZAROS, Nicolas GRASSET, Florianne DUVIGNAC.

Etaient excusés - Ont donné procuration :
Marie-Christine SOLAIRE à Jacques BORDE,
Francis LAFON à Alain BOIZARD,
Muriel DAVEZAN à Jérôme ZAROS,
-Marc LAMI à Florianne DUVIGNAC

Etait absente : Liliane BAILLOUX

Nicole MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Le procès verbal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

D.2020.07.43 - AFFECTATION DU FDAEC 2020 A L'ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur Le Maire fait part à ses collègues que le Conseil départemental, malgré une situation économique difficile, reconduit le Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC).

En 2019 le Département de la Gironde avait attribué la somme de 18 588 €. La somme qui a été octroyée cette année à la commune de La Sauve est de **19 096.58 €**.

M. le maire explique qu'il serait judicieux de positionner cette somme sur l'achat d'un tracteur afin de renouveler le matériel existant qui date de 1994. Un premier devis a été transmis pour un montant de 46 000 € HT. Grâce à l'attribution du FDAEC, l'acquisition de ce matériel reviendrait à la commune en TTC à 36 103.42 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- de réaliser en 2020 les opérations suivantes : **Acquisition d'un tracteur**
 - **pour un coût total 46 000€ HT soit 55 200 € TTC ;**
- de demander au Département de la Gironde de lui attribuer une subvention de :
 - **19 096.58 € au titre de l'investissement**
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - **Par autofinancement pour 36 103.42 €**
 - **Par emprunt : 0 €.**

Questions diverses :

M. Stéphane Defraigne demande si la Fête des vendanges aura lieu en septembre.

M. le Maire répond qu'il est absolument nécessaire de voir l'évolution de la situation sanitaire et le moment venu prendre contact avec la préfecture.

M. Grasset demande pourquoi les vices Présidents des commissions n'ont pas été élus.

M. le maire explique que vu la situation sanitaire avec le report de la mise en place des conseils municipaux d'une part et la période des congés, il organisera un calendrier des réunions des commissions courant septembre afin d'éviter trop d'absences.

M. Grasset demande pourquoi la commission communication ne s'est pas réunie pour le journal.

M. Le maire rappelle que Mr Grasset a reçu une proposition de Madame Solaire pour rédiger un article afin de l'intégrer dans une page d'informations à diffuser avant les vacances. Il avait deux semaines pour rédiger cet article et au regard de la réponse agressive (4 jours après) qui a été faite à Madame Solaire, M. le maire a décidé de reporter la rédaction du journal communal en septembre.

M. le Maire rappelle également, qu'il est plus simple et plus rapide de rédiger un journal en transmettant par mail les articles et les idées que d'organiser des réunions. Une réunion de la commission communication sera néanmoins organisée en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.